

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**18 SEPTEMBRE 2025**

**Présents :** Véronique BARRAQUÉ ONNO (mairie), Jérôme FOUILLOY, Christelle ANTOLINOS, Ketty ARICIQUE-DULAC, Marc BEUGNIES, Hubert CORBEL, Martine DESPAX, Julien DOUAY, Béatrice ESCLARMONDE, Sandy FARDEL, Romuald FAVREAU, Nadine HURY, Gilles LAGARDERE, Cédrick LE NEVANEN, Laurent MALARD, Hélène MAROUBY, Carole RAKOTOARISOA.

**Absents :** Martine BONHOMME, Emmanuelle DELMAS, Robert GRUMDEY, Olivier PHILIPPON, Laurent PLANAGUMA, Alexia POUZERGUES.

**Excusés :** Monsieur AINAOUI / Monsieur DULAC / Monsieur LAFOURCADE / Madame PEYRE.

**Procurations :**

Yacine AINAOUI donne procuration à Jérôme FOUILLOY.

Yves DULAC donne procuration à Ketty ARICIQUE-DULAC.

Alain LAFOURCADE donne procuration à Véronique BARRAQUÉ ONNO.

Claudine PEYRE donne procuration à Carole RAKOTOARISOA.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérôme FOUILLOY

**Quorum :** 21

**Ordre du jour :**

- 01-05-2025 - Service culturel : Modification du règlement intérieur de la médiathèque
- 02-05-2025 - Service culturel : Validation de la convention de partenariat avec Toulouse métropole – actions culturelles
- 03-05-2025 - Service culturel : Désherbage médiathèque
- 04-05-2025 - Ressources humaines : Nomination d'un coordinateur communal dans le cadre de l'opération de recensement de la population de l'INSEE
- 05-05-2025 - Ressources humaines : Recrutement de vacataires dans le cadre de l'opération de recensement de la population de l'INSEE en 2026
- 06-05-2025 - Ressources humaines : Frais de déplacement des agents recenseurs dans le cadre de l'opération de recensement de la population de l'INSEE en 2026
- 07-05-2025 - Ressources humaines : Actualisation du tableau des effectifs

- 08-05-2025 – Urbanisme : Signature de la convention modifiée pour l’instruction des demandes d’autorisations et actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol
- 09-05-2025 – Éducation : Plan cantine à 1 €
- 10-05-2025 – Vie économique : Actualisation des tarifs du Tiers-lieu
- 11-05-2025 – Marchés publics : Achat de fournitures de bureau : adoption d’une convention de groupements de commandes entre Toulouse Métropole et ses communes membres, le COSAT et l’Établissement Public Foncier Local du Grand Toulouse
- 12-05-2025 – Marchés publics : Achat de Vêtements de Travail : adoption d’une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, plusieurs de ses communes membres, le Centre communal d’action social de la ville de Toulouse et le Centre toulousain de maisons de retraite
- 13-05-2025 – Marchés publics : Approvisionnement de postes de travail : adoption d’une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, ses communes membres, le COSAT et l’Établissement Public du Capitole
- 14-05-2025 : Présentation des rapports annuels des représentants administrateurs de la Mairie de Toulouse aux conseils d’administration des sociétés d’économie mixte locales (SEML) et des sociétés publiques locales (SPL) en activité pour l’exercice 2024 : OPPIDEA, EUROPOLIA, SEMECCEL, AGENCE D’ATTRACTIVITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE, METRONUM, RIN ZEFIL, TMIE, SOCIÉTÉ DE LA MOBILITÉ DE L’AGGLOMÉRATION TOULOUSAIN (TISSEO INGÉNIERIE)
- Questions diverses :
  - Bilan du CCAS
  - Rapport d’activité du SDEHG
  - Subvention boulodrome : CD31 é région

**LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 30**

Madame la Maire ouvre la séance et indique qu’ils vont pouvoir commencer ce Conseil Municipal, le premier de la rentrée. Elle demande à Jérôme de faire l’appel, ajoutant que ce n’est pas compliqué.

*Monsieur Jérôme FOUILLOY procède à l’appel.*

Madame la Maire remercie l’assemblée et commence par féliciter Monsieur DOUAY qui est devenu père pour la troisième fois. Elle souligne que même si cela ne fait pas partie du Conseil Municipal, il s’agit d’un moment heureux de la vie qui mérite d’être souligné. Elle adresse donc ses félicitations à Monsieur DOUAY et à son épouse.

## APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Madame la Maire propose de commencer par l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet et demande s'il y a des questions ou des remarques.

Madame Béatrice ESCLARMONDE souhaite s'excuser d'une erreur qu'elle a mentionnée lors du précédent Conseil Municipal concernant les questions diverses sur le boulodrome. Elle précise qu'elle avait indiqué par erreur que le bardage était en bois, ce qui est totalement faux. Elle s'excuse d'avoir fait cette erreur en plein conseil. Elle ajoute que le matériau n'était pas précisé et qu'elle ne sait pas pourquoi elle l'avait imaginé en bois. Elle profite de son intervention pour demander des précisions sur le matériau « mocha » mentionné cette fois-ci.

Madame la Maire lui répond que « mocha » est en fait la couleur et non le matériau.

Madame Béatrice ESCLARMONDE comprend qu'ils n'ont donc pas connaissance du matériau utilisé.

Madame la Maire répond que cette information est technique et qu'elle ne peut pas lui dire exactement. Il s'agit d'un bardage métallique de couleur mocha, précisant que cette teinte correspond à celle d'un café avec une pointe de lait. Madame la Maire note l'arrivée de Madame ARICIQUE-DULAC. Elle demande s'il y a d'autres remarques concernant le procès-verbal.

En l'absence d'autre observation, elle procède au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Approuvé à l'unanimité**

## PRÉSENTATION DU CCAS

Madame la Maire présente la directrice du CCAS, Madame Anne-Marie ROUYRE, qui va faire un bilan du CCAS, initialement prévu en questions diverses, mais avancé pour la libérer plus tôt.

Madame Anne-Marie ROUYRE précise qu'il s'agit du bilan 2024, qui nécessitera peut-être une réactualisation. Le CCAS concerne 16 agents, dont 10 travaillent en crèche. En dépenses, le budget de fonctionnement 2024 s'élève à 960 000 euros et un peu plus de 23 000 euros en investissement. Elle rappelle que la principale recette du CCAS provient de la commune à hauteur de 65 %, suivie par la C.A.F. pour 23 % et les participations familiales (crèche, portage et jardins familiaux) pour 11 %.

Le CCAS accueille tout type d'administrés, avec environ 240 bénéficiaires et 360 entretiens réalisés. Près de 40 %, des demandes concernent l'accompagnement social global (aides financières, accès aux droits, questions sur la vie quotidienne), 36 % pour des démarches administratives, et une partie pour les animations proposées. Elle souligne que les domiciliations, représentant 7 % des demandes, ont doublé cette année. Le reste concerne des aides sociales diverses pour les personnes vulnérables.

Le profil des bénéficiaires est principalement constitué de femmes (67 % contre 33 % d'hommes), et la majorité (70 %) est des personnes célibataires. Il n'y a que 5,4 % de couples avec enfants et 5,4 % de parents isolés.

Le CCAS propose des aides financières examinées en conseil d'administration ou commission permanente. Des aides et bons alimentaires ont été délivrés pour un montant de 5 000 €, soit le double de 2023. Il y a donc une augmentation des demandes et un budget qui augmente progressivement.

Le CCAS propose également un dispositif pour favoriser l'accès des enfants au sport et à la culture. En 2024, 45 enfants dont le quotient familial était inférieur à 800 en ont bénéficié. Face au faible nombre de participants, les critères d'accès ont été retravaillés cette année avec une augmentation du quotient familial et de la participation financière. Contrairement aux années précédentes, ces aides sont désormais cumulables avec le passeport. Elle espère ainsi toucher davantage d'enfants à Mondonville, et estime que le nombre pourrait doubler, bien que tous les pass CCAS n'aient pas encore été récupérés.

Concernant la domiciliation, Madame Anne-Marie ROUYRE rappelle qu'elle concerne 22 personnes, soit le double de l'année précédente, avec une tendance encore à la hausse cette année. Elle précise qu'il ne s'agit pas nécessairement de personnes à la rue, mais de personnes hébergées, qui ont fait le choix d'habiter en camping-car par choix ou traversant des situations temporairement compliquées. Environ 100 passages et 227 courriers ont été enregistrés pour ces familles.

Madame Anne-Marie ROUYRE présente ensuite la mutuelle communale, mise en place en début d'année dernière. Elle connaît un bon succès avec 65 personnes reçues et 53 personnes protégées, majoritairement âgées de plus de 60 ans. Elle rappelle que lors du choix des mutuelles, l'objectif était de cibler principalement les personnes âgées ayant des difficultés d'accès à une mutuelle, les actifs bénéficiant généralement d'une couverture liée à leur emploi. C'était leur public prioritaire et cela a bien fonctionné. L'intérêt de cette permanence, au-delà de proposer une mutuelle, est d'offrir un service de conseil et d'accompagnement, orientant parfois les usagers vers le maintien de leur contrat existant si celui-ci est plus avantageux.

Concernant les jardins familiaux, Madame Anne-Marie ROUYRE indique que 29 parcelles étaient occupées en 2024 et que la situation actuelle doit être similaire. Elle évoque également les cours de français langue étrangère qui ont touché 20 personnes différentes l'année précédente, avec une fréquentation en baisse en fin d'année en raison de la volatilité de ce public (retour à l'emploi, retour au pays d'origine). Elle précise que cette activité est en cours de relance.

Enfin, la liste des personnes vulnérables comprend 35 personnes – ce sont les personnes qui bénéficient d'un suivi particulier lors des plans canicule ou grand froid. Le CCAS propose également une aide financière pour l'association Ciel Bleu, qui organise du sport adapté pour les personnes âgées, avec 20 personnes inscrites.

Concernant l'insertion professionnelle, des permanences sont proposées avec quatre partenaires, chacun ayant une spécificité particulière : pour les jeunes, pour les personnes nécessitant un accompagnement spécifique, pour les bénéficiaires du R.S.A., ou pour ceux qui ont besoin d'une remise à niveau professionnelle via une entreprise d'insertion. Elle mentionne également la participation à la matinée emploi/jobs d'été à Aussonne, où 16 jeunes de Mondonville ont pu participer cette année, un nombre plus élevé que d'habitude grâce à une meilleure communication.

Au niveau du logement social, Madame Anne-Marie ROUYRE précise que le pourcentage a augmenté à Mondonville, atteignant 22,56 % en 2024, ce qui correspond à 706 logements. Une nouvelle résidence de 25 logements a été livrée en 2024. Elle rapporte 106 attributions de logements à Mondonville en 2024, dont 41 Mondonvillois et 33 attributions faites par le CCAS. Elle souligne que la majorité concerne des T3, avec une difficulté pour les grands logements (T4 et 2 T5), malgré une forte demande pour ces derniers.

Le portage des repas est confié à la société CRM, avec une livraison assurée par La Poste. Madame Anne-Marie ROUYRE note une forte augmentation de ce service jusqu'en 2022, suivie d'une baisse régulière depuis 2023. Elle précise que si les usagers apprécient ce service, ils essaient de maintenir leur autonomie à domicile aussi longtemps que possible, sollicitant également des aides à domicile pour la préparation des repas. Ils sont en train d'évaluer la satisfaction du besoin actuel et la qualité du service. En fin d'année, les prix des repas ont été révisés, qui n'avaient pas été augmentés depuis environ 10 ans. Mondonville était la commune pratiquant les tarifs les plus bas. Une tarification en fonction des ressources a été proposée, avec des tarifs variés. Ils n'ont reçu aucun commentaire, les tarifs restant intéressants même pour les personnes payant le maximum.

Madame Anne-Marie ROUYRE aborde ensuite le sujet de la petite enfance. Elle rappelle la mise en place en 2023 du guichet unique, permettant un accueil individualisé pour tous les parents. Ce dispositif leur permet d'exprimer des situations particulières, d'être considérés individuellement et non comme un dossier parmi d'autres, et de réfléchir à la solution la plus adaptée à leurs besoins.

Elle explique que les parents demandent souvent une place en crèche sans connaître les avantages que pourrait leur offrir une assistante maternelle. Elle ajoute que cette année, avec la mise en place du guichet unique, le CCAS s'est équipé d'un nouveau logiciel permettant de gérer ce service et commun à la crèche et au relais petite enfance. Elle indique que le portail famille est en cours d'ouverture pour le relais petite enfance, et qu'il a déjà été ouvert pour la crèche. Les inscriptions aux animations pour les assistantes maternelles pourront également se faire via ce portail. Elle explique que ce nouveau service sera plus intéressant, avec une réactualisation de la fiche des assistantes maternelles qui sera beaucoup plus affinée et à jour, puisque les assistantes maternelles la mettront à jour très régulièrement. Elle ajoute qu'en 2024, une vidéo d'information a été mise en place sur le site à destination des parents, pour leur permettre d'avoir un maximum d'informations et que lors des rendez-vous, l'échange puisse se concentrer sur leur situation particulière plutôt que sur des informations basiques.

Madame Anne-Marie ROUYRE précise que les demandes de places en crèche ont énormément diminué depuis 2024, alors qu'elles avaient augmenté en 2023 où il était difficile de satisfaire tous les parents. Elle attribue cette baisse à la diminution de la natalité et s'interroge sur d'éventuelles solutions alternatives moins onéreuses adoptées par les familles, comme le recours aux grands-parents ou aux congés parentaux. Elle indique que cette forte diminution se répercutera également sur les assistantes maternelles, comme ils le verront plus tard.

Elle poursuit en expliquant que la crèche des Petits Poussins accueille 44 enfants et que la particularité de 2024 est la proposition d'un accueil en surnombre, avec 22 enfants accueillis au lieu des 20 prévus par l'agrément, afin de satisfaire davantage de parents et de mieux rentabiliser cette structure. Elle remercie les élus d'avoir permis, depuis 2024, de pérenniser un poste de renfort d'équipe à 28 heures par semaine. Une collègue est arrivée, et cela permet non seulement de pallier les congés et les absences, mais aussi d'enrichir le travail éducatif. En effet, cette personne libère les autres membres de l'équipe pour travailler sur des projets et organiser des sorties. Cette amélioration est remarquable en termes de qualité d'accueil, l'équipe étant très satisfaite et travaillant désormais de manière beaucoup plus sereine.

Madame Anne-Marie ROUYRE indique que l'été dernier, des travaux ont été réalisés à la crèche, notamment la réfection complète de l'entrée du bâtiment, ce qui permet désormais un accès direct au jardin. Elle explique que jusqu'alors, les parents étaient contraints de traverser la salle d'activité pour rejoindre le jardin et récupérer leurs enfants le soir. C'est donc désormais beaucoup plus pratique. Elle ajoute que la particularité de 2024 réside dans le fait que l'équipe a davantage développé un travail visant à associer les parents à la vie de la crèche, à les faire entrer dans la structure et à proposer des goûters avec les familles, occasions de rencontres et de partages. Elle précise qu'à partir de cette initiative, l'équipe souhaite approfondir le soutien à la parentalité.

L'équipe a également beaucoup travaillé sur l'interculturalisme avec les parents, dont beaucoup sont d'origine étrangère, afin de les faire participer, découvrir d'autres cultures et favoriser les échanges. Cette année a été très riche et cela a permis de valoriser ce travail lors de la matinée petite enfance.

Concernant le relais petite enfance, Madame Anne-Marie ROUYRE indique qu'il compte 33 assistantes maternelles actives, 118 agréments, et propose 115 ateliers d'éveil auxquels participent 28 assistantes maternelles et 100 enfants. Elle précise que ces ateliers sont récurrents et bénéficient tant aux enfants qu'aux assistantes maternelles, avec également des moments festifs. Elle explique que la particularité de cette année a été le développement d'un travail de réseau de proximité avec les autres relais petite enfance. Le CCAS propose aux assistantes maternelles des ateliers d'échange sur leurs pratiques professionnelles, la mise en place de formations continues et une intervention de France Travail, toujours dans l'objectif de professionnaliser les assistantes maternelles.

Le soutien à la parentalité constitue également une orientation importante. L'objectif est de soutenir le lien parent-enfant, de rompre l'isolement et de faciliter l'intégration par le biais de différents ateliers. Madame Anne-Marie ROUYRE précise que ces moments sont conviviaux pour les enfants et constituent un lieu de socialisation, tandis que pour l'adulte, c'est un lieu de rencontre, d'échange et d'information où les parents peuvent poser des questions, se ressourcer et échanger. Une association nommée « Marche à quatre pattes » proposait des ateliers pour les 0-3 ans qui ont bien fonctionné. Ces ateliers ont été développés en intercommunalité, permettant aux familles de se rendre également à Beauzelle ou à Cornebarrieu selon leurs emplois du temps. Le CCAS propose aussi des ateliers parent-enfant lors des vacances scolaires. En 2024, 10 ateliers ont été proposés, accueillant 20 familles différentes, et la demande reste forte avec des listes d'attente, ce qui justifie le renouvellement de cette activité.

Madame Anne-Marie ROUYRE poursuit en expliquant que le CCAS propose également des activités de lien social, tant régulières que ponctuelles. Elle précise qu'ils essaient de proposer des actions financées par la Conférence des financeurs pour qu'elles soient gratuites pour le CCAS – elles sont toujours gratuites pour les usagers. Elle mentionne également l'organisation de moments festifs et d'événements importants comme la semaine intergénérationnelle qui aura lieu début octobre, à laquelle elle invite tous les conseillers à participer. Cette semaine comprend diverses activités adaptées à tous les publics et se termine par un temps fort le samedi qui, cette année, proposera de nombreux jeux, animations et rencontres pour favoriser la mixité sociale.

Madame Anne-Marie ROUYRE précise qu'un nouvel atelier a été mis en place cette année en collaboration avec le service culturel, l'atelier Parenthèse. Elle explique que l'objectif est d'organiser un rendez-vous intergénérationnel à la médiathèque pour toucher un public plus large et assurer une véritable mixité sociale.

Elle précise que des personnes s'y inscrivent, mais également que des visiteurs de passage à la médiathèque, par curiosité, se joignent à ces moments. Elle ajoute que cette initiative leur tient particulièrement à cœur, car, n'étant pas connotée « sociale », elle permet d'atteindre un nouveau public.

Madame Anne-Marie ROUYRE concède qu'elle a présenté rapidement ces informations, consciente du travail important qui attend les élus. Elle souhaite néanmoins resituer l'ensemble de cette politique sociale dans le cadre de la convention territoriale globale. Elle explique que cette convention quinquennale d'objectifs et de financement, signée avec la C.A.F., a permis, à partir d'un diagnostic, de déterminer des orientations stratégiques et de définir un plan d'action. Elle précise que pour le CCAS, les axes principaux sont : faciliter l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, soutenir la parentalité, mettre en place une politique intégrative, coordonner une politique d'accès aux droits et créer du lien social. Ces grands objectifs permettent de décliner toutes les orientations qui animent leur action quotidienne.

Elle conclut en invitant les conseillers à la contacter pour obtenir davantage de détails.

Madame la Maire remercie Madame Anne-Marie ROUYRE pour cette présentation qu'elle qualifie de riche et précieuse pour le Conseil Municipal. En l'absence de remarques, elle annonce qu'ils vont pouvoir passer aux délibérations.

## **SERVICE CULTUREL : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE**

### **Délibération n° 01-05-2025**

Madame la Maire précise que la première délibération concerne la modification du règlement intérieur de la médiathèque qui se trouve en annexe 1. Elle va laisser la parole à Marc BEUGNIES pour la présentation de cette modification.

Monsieur Marc BEUGNIES explique que la modification du règlement intérieur porte sur deux sujets. Tout d'abord, une modification qui concerne les groupes. Il précise que jusqu'à présent, le CLAS et les écoles avaient la possibilité de venir à la médiathèque pour emprunter des documents. Depuis quelques années, la médiathèque reçoit la MECS, qui est la maison d'enfants à caractère sanitaire de Léguevin. Ces derniers n'avaient pas la possibilité d'emprunter des documents, car ils sont extérieurs à la commune. Suite à une enquête menée dans les médiathèques du secteur, il est proposé d'ouvrir aux groupes extérieurs la possibilité d'emprunter des documents à titre gratuit. Monsieur BEUGNIES précise que la deuxième modification du règlement intérieur porte sur de nouveaux objets mis à disposition du public : un lecteur DVD, une liseuse et une enceinte Merlin, cette dernière étant destinée aux enfants, c'est un lecteur très facile à utiliser.

Madame la Maire demande s'il y a des questions ou des remarques. En l'absence d'intervention, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Monsieur Marc BEUGNIES et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la modification du règlement intérieur de la médiathèque.

**Approuvé à l'unanimité**

## SERVICE CULTUREL : VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TOULOUSE MÉTROPOLE – ACTIONS CULTURELLES

### Délibération n° 02-05-2025

Madame la Maire indique que la deuxième délibération concerne une validation de convention de partenariat avec Toulouse Métropole sur les actions culturelles et redonne la parole à Marc BEUGNIES.

Monsieur Marc BEUGNIES explique que chaque année, grâce à la métropole, ils ont l'opportunité de bénéficier d'ateliers, d'expositions et de spectacles gratuits mis à disposition sous forme de catalogue. Il précise que les médiathèques de la métropole se positionnent sur ces spectacles et qu'ils ont généralement la possibilité d'accéder à ces produits, deux ou trois par an. Cette délibération vise donc à pérenniser la convention de partenariat au niveau du service culturel.

Madame la Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de questions, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Monsieur Marc BEUGNIES et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la validation de la convention de partenariat avec Toulouse métropole pour les actions culturelles.

**Approuvé à l'unanimité**

## SERVICE CULTUREL : DÉSHERBAGE MÉDIATHÈQUE

### Délibération n° 03-05-2025

Monsieur Marc BEUGNIES explique que le désherbage concerne tous les documents trop anciens, en mauvais état ou ne correspondant plus aux demandes du public. Il précise que lorsque ces documents sont encore utilisables, ils sont donnés à l'association Recyclivre, avec laquelle la commune a signé une convention il y a environ deux ans. Dans le cas où les documents sont en très mauvais état, ils sont envoyés au pilon. Il demande ensuite si l'assemblée a des questions.

Madame la Maire met aux voix la délibération. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Où l'exposé de Monsieur Marc BEUGNIES et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve le désherbage de la médiathèque.

**Approuvé à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES : NOMINATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE L'INSEE**

**Délibération n° 04-05-2025**

Madame la Maire présente la délibération numéro 4 concernant la nomination d'un coordinateur communal dans le cadre de l'opération de recensement de la population de l'INSEE. Elle explique qu'un recensement sera effectué en début d'année 2026 et qu'il convient de désigner un coordinateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Elle propose au conseil de désigner Madame Marie KREINBUHL, responsable du pôle administration, qui sera chargée de coordonner la préparation et le suivi de l'opération de recensement.

En l'absence de questions, Madame la Maire procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve la nomination d'un coordinateur communal dans le cadre de l'opération de recensement de la population de l'INSEE

**Approuvé à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES : RECRUTÈMENT DE VACATAIRES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE L'INSEE EN 2026**

**Délibération n° 05-05-2025**

Madame la Maire présente la délibération numéro 5 concernant le recrutement de vacataires dans le cadre de l'opération de recensement de la population en 2026. Elle explique qu'il s'agit de pouvoir recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé, discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public, attaché à l'acte de recensement, pour une durée allant du 1er janvier au 14 février 2026.

Elle précise que la rémunération de chaque vacation sera fixée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,88 € et que les crédits seront inscrits au budget de 2026. Elle s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande combien de vacataires seront nécessaires pour le recensement sur la commune.

Madame la Maire répond que 15 vacataires seront nécessaires. En l'absence d'autres questions, elle propose de procéder au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le recrutement de vacataires dans le cadre de l'opération de recensement de la population de l'INSEE en 2026.

**Approuvé à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES : FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS RECENSEURS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE L'INSEE EN 2026**

**Délibération n° 06-05-2025**

Madame la Maire explique que la délibération numéro 6 concerne les frais de déplacement des agents recenseurs. Elle précise qu'un barème de frais kilométriques est fixé, sans entrer dans les détails. Elle ajoute que chaque agent recenseur devra remplir une fiche de frais et fournir les justificatifs appropriés.

Après avoir demandé s'il y avait des questions, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve les frais de déplacement des agents recenseurs dans le cadre de l'opération de recensement de la population de l'INSEE en 2026.

**Approuvé à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Délibération n° 07-05-2025**

Madame la Maire indique que la délibération numéro 7 porte sur l'actualisation du tableau des effectifs.

Elle suggère de se référer au tableau pour une meilleure compréhension. Celui-ci comporte trois colonnes : les effectifs budgétaires, les effectifs pourvus et les effectifs vacants. Pour le poste d'assistant de gestion comptable, un poste d'effectif reste vacant en vue d'une titularisation d'un CDD. Concernant l'assistant de direction dans la filière administrative, un poste vacant a été maintenu pour un agent ayant passé le concours, dans l'attente des résultats. La même situation s'applique pour les postes d'agent technique territorial pour l'agent technique polyvalent et d'agent de maîtrise territoriale. Elle ajoute qu'un poste d'ATSEM reste également vacant dans l'attente d'un passage de concours. Pour les agents d'entretien, deux postes d'agent technique territorial restent vacants suite à des départs à la retraite. La municipalité est en attente de recrutement ou de validation de CDD, ces postes ayant été temporairement pourvus par des contractuels.

En l'absence de questions, elle procède au vote de la délibération. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'actualisation du tableau des effectifs.

#### **Approuvé à l'unanimité**

## **URBANIŞME : SIGNATURE DE LA CONVENTION MODIFIÉE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION ET À L'UTILISATION DU SOL**

### **Délibération n° 08-05-2025**

Madame la Maire présente la délibération numéro 8 concernant la signature de la convention modifiée pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol. Elle rappelle que Mondonville fait appel à un service de Toulouse Métropole pour instruire les dossiers d'urbanisme. Cette mise à disposition donne lieu à un remboursement de frais par les communes adhérentes au profit de la métropole. Le montant de ces frais est remboursé annuellement et correspond au coût des ressources humaines du service mis à disposition, majoré de 5 % pour tenir compte des frais de fonctionnement.

Madame la Maire explique que jusqu'à présent, la répartition se faisait de façon identique, quelle que soit l'instruction, qu'il s'agisse d'un permis de construire complexe ou de l'installation de panneaux photovoltaïques. Il a été convenu, lors d'une réunion avec toutes les communes, d'établir une répartition différente. Le principe reste basé sur le coût réel majoré réparti entre toutes les communes, mais prend désormais en compte le temps de travail pour chaque instruction.

Elle détaille la pondération mise en place : 1,5 pour les permis de construire, 1 pour les permis de démolir et d'aménager ainsi que les certificats d'urbanisme opérationnels, 0 pour les panneaux photovoltaïques sur constructions existantes, et 0,5 pour toutes les autres déclarations préalables comme les clôtures. Le remboursement s'effectue tous les ans au premier trimestre de l'année N+1 sur présentation du décompte précisant le nombre et la nature des dossiers déposés.

Madame la Maire précise que cette modification a été demandée par les communes qui traitent de nombreux dossiers de panneaux photovoltaïques, ces derniers étant faciles à gérer, mais facturés au même tarif que des dossiers plus complexes. Les montants ont donc été recalculés.

Elle propose de procéder au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la signature de la convention modifiée pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

**Approuvé à l'unanimité**

## ÉDUCATION : PLAN CANTINE À 1 €

**Délibération n° 09-05-2025**

Madame la Maire explique que la délibération numéro 9 concerne le plan cantine à 1 euro. Elle indique qu'elle ne va pas laisser la parole à Carole RAKOTOARISOA, car il s'agit simplement d'une correction. Elle précise que le conseil avait déjà délibéré le 3 mars, mais avait omis de mentionner la date d'entrée en vigueur de la convention, qui était le 9 février. Il s'agit donc de réparer cette erreur.

Madame la Maire procède ensuite au vote.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le plan cantine à 1 €.

**Approuvé à l'unanimité**

## VIE ÉCONOMIQUE : ACTUALISATION DES TARIFS DU TIERS-LIEU

**Délibération n° 10-05-2025**

Madame la Maire présente la délibération numéro 10 concernant l'actualisation des tarifs du tiers-lieu. Elle précise que de nouveaux tarifs hors taxes sont ajoutés à ceux déjà validés précédemment.

Il s'agit notamment de tarifs à la demi-journée pour des postes de travail en bipostes et des postes de travail en espaces partagés, éléments qui n'avaient pas été validés lors de la dernière séance.

En l'absence de questions, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'actualisation des tarifs du Tiers-lieu.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **MARCHÉS PUBLICS : ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE TOULOUSE MÉTROPOLE, ET SES COMMUNES MEMBRES, LE COSAT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU GRAND TOULOUSE**

### **Délibération n° 11-05-2025**

Madame la Maire présente la délibération numéro 11 concernant l'achat de fournitures de bureau avec l'adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Métropole et ses communes membres. Elle explique que plusieurs communes souhaitent se constituer en groupement de commandes pour procéder ensemble à l'achat de fournitures de bureau.

En l'absence de questions, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Madame Béatrice ESCLARMONDE s'excuse pour son retard. Elle souhaite connaître le taux d'économie que représente ce groupement de commandes par rapport à un achat individuel par commune.

Madame la Maire indique qu'ils ne le savent pas encore.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande quels avantages représenterait le fait de faire des achats groupés.

Madame la Maire répond que le recours à des achats groupés permettra d'obtenir des tarifs plus avantageux. Elle précise qu'il n'y a pas d'obligation d'adhérer à un groupement d'achat, mais que celui-ci permet de réduire les coûts. Elle ajoute que les économies réelles ne pourront être connues qu'une fois le groupement constitué. Une réponse pourra donc être apportée ultérieurement. Elle précise que tout le monde espère réaliser des économies.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'achat de fournitures de bureau par adoption d'une convention de groupements de commandes entre Toulouse Métropole et ses communes membres, le COSAT et l'Établissement Public Foncier Local du Grand Toulouse.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### **MARCHÉS PUBLICS : ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TOULOUSE MÉTROPOLE, PLUSIEURS DE SES COMMUNES MEMBRES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA VILLE DE TOULOUSE ET LE CENTRE TOULOUSAIN DE MAISONS DE RETRAITE**

#### **Délibération n° 12-05-2025**

Madame la Maire présente la délibération numéro 12 concernant les achats de vêtements de travail. Elle précise qu'il s'agit exactement du même principe, à savoir un groupement d'achat. Elle ajoute que le vote a bien eu lieu pour la délibération 11, mais que Madame Béatrice ESCLARMONDE a posé sa question au dernier moment, après que le vote ait été effectué.

Après avoir demandé si les élus ont des questions, elle procède au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'achat de vêtements de travail par adoption d'une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, plusieurs de ses communes membres, le Centre communal d'action social de la ville de Toulouse et le Centre toulousain de maisons de retraite.

#### **Approuvé à l'unanimité**

## MARCHÉS PUBLICS : APPROVISIONNEMENT DE POSTES DE TRAVAIL : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TOULOUSE MÉTROPOLE, SES COMMUNES MEMBRES, LE COSAT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CAPITOLE

### Délibération n° 13-05-2025

Madame la Maire indique que la délibération numéro 13 porte également sur un groupement de commandes pour les postes informatiques. Elle estime qu'il n'y a pas de questions, et qu'ils auraient presque pu délibérer sur les trois délibérations en même temps.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, ses communes membres, le COSAT et l'Établissement Public du Capitole.

### Approuvé à l'unanimité

## PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES REPRÉSENTANTS ADMINISTRATEURS DE LA MAIRIE DE TOULOUSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE EN ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2024: OPPIDEA, EUROPOLIA, SEMECCEL, AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE, METRONUM, RIN ZEFIL, TMIE, SOCIÉTÉ DE LA MOBILITÉ DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAIN (TISSEO INGÉNIEURIE)

### Délibération n° 14-05-2025

Madame la Maire passe à la délibération numéro 14 concernant la présentation des rapports annuels des représentants administrateurs de la mairie de Toulouse au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte en activité pour l'exercice 2024. Elle précise qu'il s'agit simplement d'approuver ces rapports qui étaient fournis en annexe.

En l'absence de question, Madame la Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire indique que les délibérations sont terminées et qu'ils vont passer aux questions diverses. Elle précise que le bilan du CCAS a été fait en introduction.

Monsieur Marc BEUGNIES souhaite apporter une précision concernant ses propos antérieurs sur la convention de partenariat avec Toulouse Métropole. Il précise que les deux ou trois prestations par an mentionnées précédemment correspondent en réalité à deux ou trois prestations de chaque type (atelier, exposition, spectacle).

Madame la Maire propose d'ajourner le rapport d'activité du SDEHG, car il n'avait pas été mis en pièce jointe et les conseillers n'ont pas pu lire. Ce point sera donc reporté au Conseil Municipal de décembre. Elle ajoute que les travaux de terrassement du boulodrome ont commencé début septembre. La commune a déjà reçu des subventions, plus de 180 000 euros du conseil départemental et 20 000 euros de la région. D'autres subventions sont encore attendues.

En l'absence de questions, Madame la Maire remercie les membres du Conseil et clôt la séance.

**FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 13**

**Présidente de séance**  
**Véronique BARRAQUÉ ONNO**



**Secrétaire de séance**  
**Jérôme FOUILLOY**

